

Rapport d'Expertise
Diagnostic phytosanitaire et sécuritaire
Étude et description de peuplement
Zone boisée – AE 0082, 0087, 0092
BAILLY (78 870)



Mars 2023

Le Cabinet SILVAVENIR déclare avoir, à la demande de la mairie de BAILLY, réalisé l'étude et la description d'une zone boisée située sur 3 parcelles à BAILLY.

- *Cette expertise a été réalisée du 20 au 21 mars 2023 à l'aide :*
 - *D'un diagnostic visuel arbre par arbre.*

Fait à Verrières-le-Buisson, le 4 avril 2023

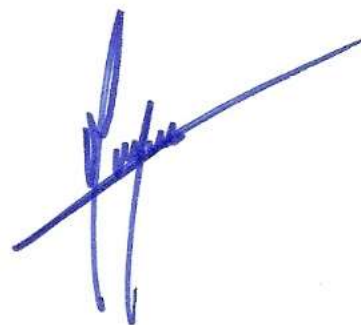
A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, located in the lower right quadrant of the page.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1. RÉSULTATS DES OBSERVATIONS	4
1. OBJECTIF DE LA MISSION.....	5
2. ZONE D'EXPERTISE ET RECENSEMENT	5
3. DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS.....	8
3.1. Type I : Ancienne plantation (0,25 ha).....	8
3.2. Type II : Friche non boisée (0,10 ha)	9
3.3. Type III : Talus boisé (0.30ha).....	10
4. PROBLEMATIQUES SANITAIRES RENCONTREES	11
4.1. Amadouvier (Fomes fomentarius)	11
4.2. Suspicion Armillaire (Armillaria).....	12
4.3. Chenilles processionnaires du chêne (Thaumetopoea processionea)	13
5. PROGRAMME DES TRAVAUX	14
6. PROGRAMME DES SUIVIS.....	16
PARTIE 2. PRINCIPE DE L'EXPERTISE.....	18
1. RECENSEMENT, CARTOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT	19
2. DESCRIPTION MORPHOLOGIQUE.....	19
3. ÉTAT PHYSIOLOGIQUE	20
4. DIAGNOSTICS SONORE ET VISUEL.....	22
4.1. Diagnostic sanitaire	22
4.2. Diagnostics sonore et visuel de la résistance mécanique des arbres.....	22
4.3. Estimation du Risque Acceptable	24
5. DONNEES GENERALES	25
6. PRECONISATIONS DE GESTION	26
6.1. Travaux	26
6.2. Investigations complémentaires.....	26
7. AVERTISSEMENT ET LIMITE DE L'EXPERTISE.....	27
PARTIE 3. ANNEXES	29
ANNEXE N° 1 : GUIDE METHODOLOGIQUE POUR RETROUVER LES ARBRES	30
ANNEXE N° 2 : LEXIQUE DES TRAVAUX PRECONISES	32

PARTIE 1. RÉSULTATS DES OBSERVATIONS

1. OBJECTIF DE LA MISSION

Ce diagnostic permet :

- De contrôler l'état physiologique, sanitaire et mécanique des arbres de la bande boisée,
- D'apporter au gestionnaire des éléments d'aide à la décision concernant le maintien ou l'abattage des arbres expertisés et des conseils relatifs aux travaux permettant d'assurer la sécurité des lieux,
- De faire une description des peuplements existants.

2. ZONE D'EXPERTISE ET RECENSEMENT

L'ensemble des arbres du périmètre a été expertisé. Seuls les arbres nécessitant des travaux ou un suivi ont été référencés : nous en avons relevé 16.

Nous avons attribué un numéro identifiant à chacun de ces arbres. Ces numéros sont reportés sur le tronc des arbres et sur les plans cartographiques. Ainsi, les arbres peuvent être retrouvés à l'aide des cartes (données en pièces jointes), de la base de données arbres (fichier Excel : n° arbre).



Numérotation sur tronc

La zone à diagnostiquer fait environ 0,6 ha et se trouve sur 3 parcelles cadastrales : AE 0082, AE 0087 et AE 0092. D'un côté de ces parcelles, on trouve la rue Chaponval et de l'autre, la D307. Nous avons identifié 3 types de peuplements qui correspondent presque à la délimitation des parcelles cadastrales :

- Type I : Plantation de Chênes

Ce peuplement se trouve au niveau de la parcelle AE 0082 qui était en chantier lors de notre passage. Cette plantation mesure environ 0,25 ha.

- Type II : Friche

Cette partie est à cheval sur les parcelles AE 0082 et AE 0087. Elle fait moins de 0,1 ha.



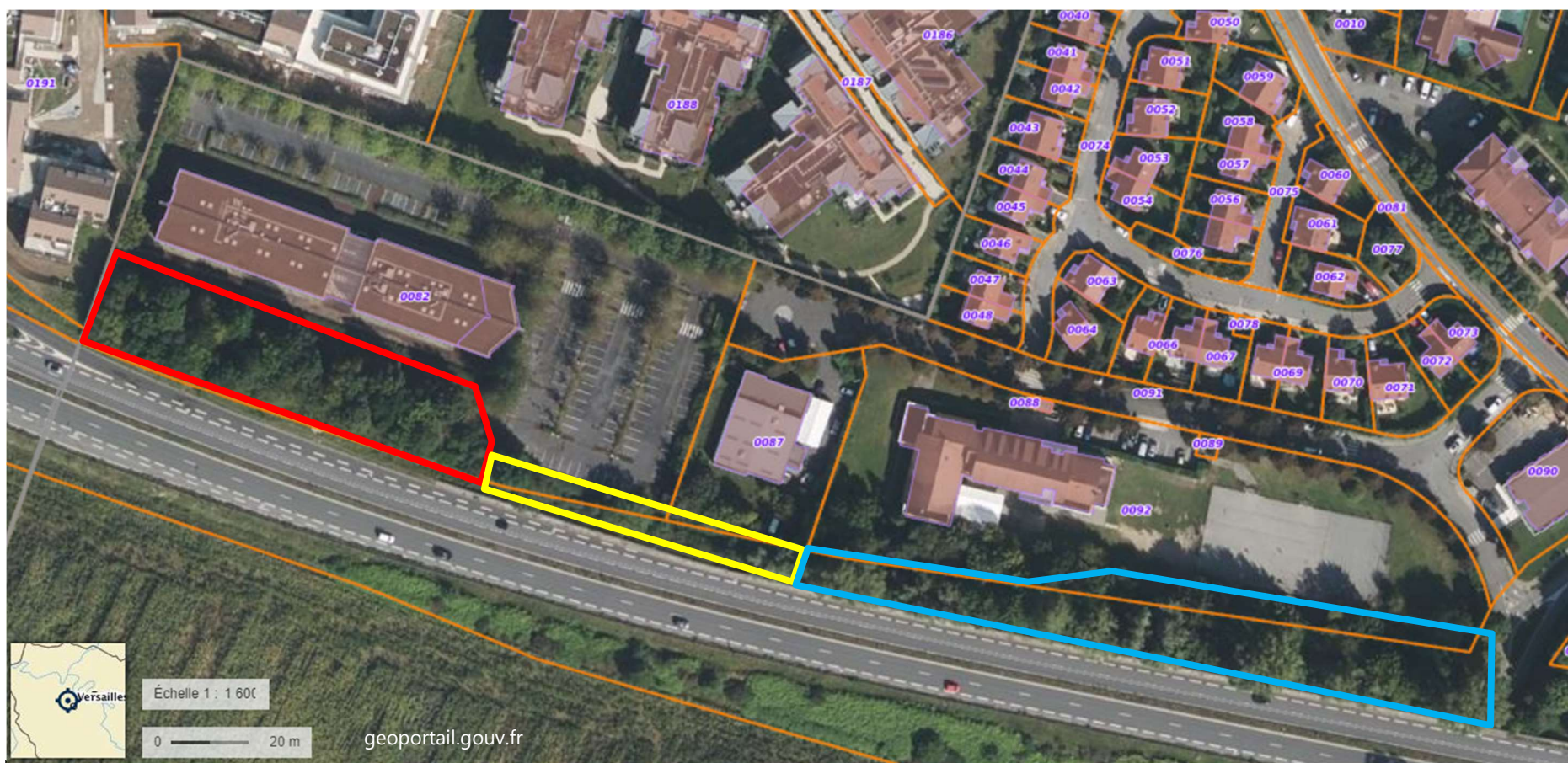
Type II : Bande non boisée le long de la D307

- Type III : Talus boisé

Ce boisement se situe le long de la parcelle 0092 qui fait presque 0,3 ha. Il se trouve le long d'une école et de la D307. Nous avons pris comme délimitation le grillage longeant l'école.



Type III : Délimitation terrain



Zone boisée à diagnostiquer répartie en 3 types de peuplements

Type I : Ancienne plantation

Type II : Friche non boisée

Type III : Talus boisé

3. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS

3.1. Type I : Ancienne plantation (0,25 ha)

Ce peuplement est une ancienne plantation de chênes. Nous distinguons plusieurs essences de chênes : chênes chevelus, pédonculés. Ces chênes ont un diamètre moyen de 30/40 cm de diamètre pour une hauteur moyenne de 15 m.

En sous-étage, on trouve de jeunes charmes, frênes et pins sylvestres. Ces arbres ont un diamètre moyen de 15/20 cm de diamètre pour une hauteur moyenne de 10 m de haut.

La cible est faible. Les arbres sont éloignés de la D307 et les conséquences de l'échec d'un arbre sont jugées sans risque. Au Nord se trouve un chantier.

Nous pouvons souligner la présence d'arbres morts dans le sous-étage qui peuvent être abattus ou laissés comme tels pour la biodiversité.

Nous avons repéré la présence de chenilles processionnaires sur 2 chênes. Si la cible devient plus forte dans les années à venir (chantier), nous conseillons de traiter ce problème dès maintenant (voir chap. 4.3. Chenilles processionnaires).



Peuplement de type I : Ancienne plantation

3.2. Type II : Friche non boisée (0,10 ha)

Au milieu de la bande boisée, on trouve une friche avec quelques arbres isolés. Il s'agit d'un enfrichement naturel en raison de l'abandon de toute intervention humaine depuis de nombreuses années. Cette zone est principalement constituée de végétation buissonnante.

Nous pouvons souligner la présence de deux cépées de noyers. Une régénération de jeunes Chênes a également été constatée.



Peuplement de type II : Friche non boisée

3.3. Type III : Talus boisé (0.30ha)

Cette partie est la plus végétalisée de la bande. Cette zone peut être divisée en deux parties :

- Végétation sur talus : un talus longe la route avec présence d'arbres adultes et matures.
- Végétation sur la zone de replat : cette zone est principalement constituée de jeunes arbres.

Ces 2 parties sont séparées par un fossé.

Sur la partie talus, on trouve des saules matures avec un mauvais état physiologique ainsi que des peupliers et des érables. La cible est jugée forte du fait de la proximité avec la route. Des tailles ont été effectuées pour ne pas que les branches dépassent au-dessus de la D307. La majorité des saules sont en suivi ou en abattage.

Sur la partie basse, nous constatons une bonne diversité d'essences feuillues : érables, charmes, robiniers, chênes. La cible est modérée : il y a une école à proximité, mais les arbres sont de faible hauteur.



Peuplement de type III : Talus boisé

4. PROBLEMATIQUES SANITAIRES RENCONTREES

4.1. Amadouvier (*Fomes fomentarius*)

Il s'agit d'un champignon lignivore parasite de feuillus. Il colonise principalement la partie épigée (tronc, charpentièrre) des arbres. Les carpophores, présents toute l'année, sont en forme en sabot de cheval.

Il infecte le bois de cœur à la faveur d'une blessure et induit une pourriture blanche fibreuse de type simultané (lignine et cellulose dégradées). La dégradation du bois est très rapide.

Les ruptures d'axes infectés sont souvent franches et brutales. Elles peuvent survenir avant même que les seuils habituels de sécurité ne soient dépassés (capacité de ce champignon à provoquer des fissures radiales).



Amadouvier sur l'arbre n° 13

Ce pathogène est présent sur l'arbre n° 13 situé dans le peuplement de type III. Cet arbre est inscrit en abattage.

4.2. Suspicion Armillaire (Armillaria)

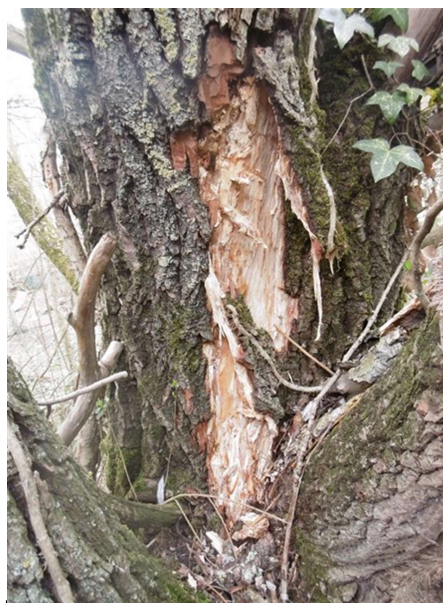
Ce champignon est présent essentiellement sur feuillus. Il provoque une pourriture racinaire (pourridié) avec apparition de mycélium blanc en peau de chamois et/ou des cordons mycéliens noirs, sous l'écorce au niveau des racines et collets. En général, il attaque des arbres déjà fragilisés (ex. : blessure). Le champignon peut se propager lorsque les systèmes racinaires des arbres sont joints.

Il provoque :

- Soit un dépérissement et un dessèchement rapide de l'arbre par la destruction de l'assise cambiale (partie vivante située juste sous l'écorce).
- Soit, si l'arbre parvient à maintenir l'extension du parasite, alors le champignon devient un agent lignivore. Il s'introduit dans le bois de cœur des grosses racines et provoque leur décomposition. Enfin, le champignon progresse vers le collet et peut même remonter dans le tronc.

L'armillaire peut progresser rapidement dans les racines d'ancrage. Lorsque l'ensemble des mâts racinaires est dégradé, la stabilité de l'arbre est menacée. La rupture des arbres atteints est possible.

Ce pathogène est probablement présent sur l'arbre n° 9, situé dans le peuplement de type III. Cet arbre est inscrit en abattage.



Suspicion armillaire sur l'arbre
n° 9

4.3. Chenilles processionnaires du chêne (*Thaumetopoea processionea*)

Nous avons repéré la présence de chenilles processionnaires sur les chênes n° 15 et 16 dans le peuplement de type I.

Biologie : Après l'accouplement, les femelles déposent leurs pontes sur de fines branches, au sommet des arbres. Les œufs éclosent au printemps suivant. En été, à la fin du cinquième stade larvaire, les chenilles tissent un nid. Ce nid, plaqué sur les troncs et les branches maîtresses peut atteindre une taille importante en période de pullulation. Il contient les tissages individuels renfermant les chrysalides.

Conséquences : Les dégâts au niveau de l'arbre sont variables selon la pullulation, mais restent en général modérés. Le principal risque concerne l'homme : la présence des chenilles provoque des urtications et des réactions allergiques chez certaines personnes sensibles qui peuvent être sérieuses. Les animaux domestiques ou d'élevage sont aussi très sensibles aux poils urticants.

Lutte : En aucun cas, la lutte ne permet d'éviter de nouvelles pullulations. Elle peut, tout au plus, avoir pour objectif de protéger les peuplements les plus sensibles ou d'éliminer momentanément les chenilles dans les zones à forte fréquentation humaine.

Nous préconisons :

- Une lutte manuelle pour les nids accessibles,
- Des traitements naturels de piégeage au moment de l'éclosion des papillons. Cependant, ce système est moins efficace que les systèmes chimiques et manuels.



Nid de chenilles processionnaires
sur le chêne n° 15

5. PROGRAMME DES TRAVAUX

PROGRAMME DES COUPES ET TRAVAUX		
Délai d'intervention	Numéro arbre	Nature de l'intervention
< à 6 mois	8 - 9	Abattage
< à 12 mois	1 - 2 - 4 - 13	
	15	Soins particuliers



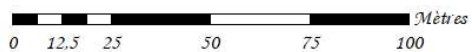
Légende

- ♦ Abattage à prévoir
- Conserver avec travaux
- Conserver sans travaux



28, Résidence le Clos de Verrières
92 270 Verrières-le-Buisson
01 69 20 26 45
contact@silvavenir.fr www.silvavenir.fr

Silvavenir
Foresterie Urbaine



Carte des travaux

Bande boisée
BAILLY (78 870)

24/03/2023

6. PROGRAMME DES SUIVIS

PROGRAMME DE SUIVI		
Date de revisite	Mars 2026	Mars 2028
Nombre d'arbres à revisiter	10	Tous les arbres de la bande boisée non relevés (diagnostic valable 5 ans)
Numéros des arbres à revisiter	3 - 5 - 6 - 7 - 10 - 11 - 12 - 14 - 15 - 16	

Réaliser l'inventaire et le diagnostic d'un patrimoine arboré permet d'améliorer la gestion des arbres en contexte urbain. Cette tâche est importante, car elle permet d'une part, de prévenir certains risques d'accident et d'autre part, de préserver le patrimoine arboré existant. Cette première étape permet la réalisation d'un programme de suivi pluriannuel dans lequel une date de revisite est attribuée à chaque arbre en fonction de leurs problématiques qu'elles soient sanitaires, physiologiques ou mécaniques.

Le patrimoine arboré étant vivant et son environnement urbain également peu stable, de nombreux paramètres interfèrent au cours du temps (création de pistes cyclables, réfection voirie, travaux de terrassement, etc.). Par conséquent, la durée d'application de ce programme de suivi est établie à 5 ans maximum pour les arbres en bonne santé. Pour les arbres problématiques, une échéance plus courte (à 2, 3, ou 4 ans) permettra de mesurer précisément l'évolution générale de l'arbre de façon à prévenir les risques de chute. Certains arbres doivent bénéficier d'un examen complémentaire, leur suivi sera déterminé à l'issue de cet examen s'ils ne sont pas mis en abattage.

Il est important que ce programme soit respecté pour assurer au mieux la longévité de votre patrimoine arboré. Pour cela, nous veillerons à reprendre contact avec vous par mail au moment venu afin d'établir un nouveau diagnostic. D'ici là, si vous percevez une anomalie quant à l'état de vos arbres, n'hésitez pas à nous contacter et nous nous tiendrons disponibles pour vous apporter des solutions.



Légende

♦ Mars 2026



15, Résidence le Clos de Terraines
91 278 Terraines-le-Buisson
01 69 30 26 45
contact@silvavenir.fr www.silvavenir.fr

Silvavenir
Foresterie Urbaine

0 12,5 25 50 75 100 Mètres

Carte des suivis

Bande boisée
BAILLY (78 870)

24/03/2023

PARTIE 2. PRINCIPE DE L'EXPERTISE

La phase de VTA et les diagnostics approfondis au résistographe ont été réalisés par la technicienne arbre :

- Marylou FAURE.

Revisite des arbres à risque, rapport et étude contrôlés par Bruno MAYEUX.

1. RECENSEMENT, CARTOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT

Le recensement des arbres correspond à la détermination du genre, de l'espèce et à la localisation de l'arbre dans l'espace. Les coordonnées géographiques des arbres ont été collectées sur le terrain à l'aide d'un GPS Trimble GéoXT. Les coordonnées (X, Y) des arbres sont exprimées dans la projection Lambert 93 et RGF93.

2. DESCRIPTION MORPHOLOGIQUE

Dans le cadre de la description morphologique, sont relevées les caractéristiques individuelles de chaque arbre :

- Mesure du diamètre des troncs à 1,30 m.
- Estimation de l'inclinaison (dans la case remarques).
- Estimation de la hauteur totale (mesure vertex bourgeon terminal).

3. ÉTAT PHYSIOLOGIQUE

L'évaluation visuelle de l'état physiologique de l'arbre permet d'apprécier les capacités de croissance de l'arbre ainsi que ses capacités de réaction face aux différentes agressions extérieures et travaux d'entretien. Seuls les symptômes de faiblesse des arbres ont été relevés et précisés.

L'analyse du comportement physiologique s'observe selon trois critères :

- **La vigueur** : elle exprime les capacités de l'arbre à croître dans un environnement donné avec les ressources dont il dispose. Elle s'observe sur les accroissements annuels des rameaux et sur les bourrelets de recouvrement.
- **La vitalité** : elle définit la capacité de l'arbre à résister au stress. La perte de vitalité accidentelle ou physiologique est normalement compensée par la production de structures juvéniles (jeunes pousses). Des déficiences dans ce domaine indiquent des anomalies de fonctionnement.
- **L'architecture de l'arbre** : elle permet de le situer sur une échelle de stades de développement. Nous retiendrons les stades de développement suivants :
 - Juvénile : Récente plantation de pépinière
 - Jeune cime : dominance apicale toujours présente.
 - Cime adulte : plus de dominance apicale, mais les branches basses ne sont pas encore tombées, houppier temporaire (de 1 à 4 axes branches maîtresses).
 - Cime à maturité : houppier définitif (de 5 à 10 axes branches maîtresses).
 - Cime sénescence : sur l'ensemble du houppier, les feuilles se recentrent sur les branches secondaires.

Les arbres ayant un houppier déstructuré (gestion architecturée, traumatique, délaissée) ont un stade de développement incertain du fait de leurs ramifications modifiées.

Il s'ensuit la notation suivante :

- | | | |
|----------|---------------------|---|
| 1 | Croissant | Vigueur de l'arbre importante à modérée ou sujet présentant un problème passager (défoliation par exemple). |
| 2 | Stressé | Arbre témoignant d'un état de stress visible et de signe de dépérissement < à 10 % |
| 3 | Stationnaire | Faible vigueur de l'arbre, apparition des premiers signes de dépérissement > 10 % < 30 %. |
| 4 | Régressif | Dépérissement marqué de l'arbre, dépérissement intense et irréversible. |

4. DIAGNOSTICS SONORE ET VISUEL

Le diagnostic des arbres se fait selon la méthode VTA (Visual Tree Assessment) élaborée par le Docteur Claus MATTHECK en Allemagne. Elle a pour but l'observation et l'écoute des défauts liés à la mécanique de l'arbre ainsi que la recherche d'éventuels symptômes indiquant un désordre physiologique ou sanitaire pouvant être dû à un élément extérieur à l'arbre et pouvant entraîner un risque pour les usagers.

Cette étude se fait depuis le sol par une observation précise de toutes les parties de l'arbre et le relevé de tous les défauts et altérations observés afin de statuer sur l'avenir de l'arbre et sa dangerosité éventuelle.

4.1. Diagnostic sanitaire

L'état sanitaire des arbres est établi via l'observation visuelle (avec jumelles pour la couronne) de la présence éventuelle de parasites de types champignons ou insectes.

Une identification des insectes et des champignons est réalisée, s'il y a lieu, lorsque les fructifications de ces derniers sont suffisamment développées.

Le recensement des problèmes pathogènes (blessures, cavités, cicatrices, écorces incluses, etc.) est effectué au niveau des racines (lorsqu'elles sont visibles), du collet, du tronc et de la couronne.

4.2. Diagnostics sonore et visuel de la résistance mécanique des arbres

Un diagnostic sonore systématique est réalisé au niveau des contreforts racinaires, du tronc et du collet afin de déterminer la présence éventuelle d'une altération interne. Les cavités et crevasses visibles ont également été systématiquement sondées avec une sonde métallique afin d'apprécier la profondeur et la qualité de la compartimentation de l'arbre.

L'ensemble des défauts et/ou altérations, des racines, du collet, du tronc et de la couronne est répertorié arbre par arbre dans le tableau d'inventaire en annexe.

Selon les symptômes relevés le jour de l'étude et en fonction de leur gravité, un commentaire sur l'état mécanique des arbres est établi d'après la classification suivante :

État mécanique :

- **Pas de défaut** : Arbre sans défaut ou anomalies mécaniques, risque de rupture minime.
- **Défaut non critique** : Arbre avec des défauts mécaniques mineurs, les propriétés mécaniques ne sont pas altérées.
- **Défaut réversible** : Défauts mécaniques importants pouvant être corrigés par une intervention.
- **Défaut important** : Arbre dont les propriétés mécaniques sont altérées et qui ne peuvent pas être rectifiées par une intervention.
- **Défaut mécanique à quantifier** : Arbre nécessitant un diagnostic approfondi qui n'est pas inclus dans le marché.

Bois mort :

- **Oui** : Présence de bois mort présentant un risque pour les usagers. Une taille de bois morts est préconisée.
- **Oui, sans risque** : Présence de bois mort ne nécessitant pas d'intervention sécuritaire, mais pouvant faire l'objet d'une intervention au besoin du gestionnaire.
- **Non** : Pas de bois mort dans le houppier.

4.3. Estimation du Risque Acceptable

L'ensemble des observations concernant l'individu (morphologie, état physiologique et mesure de l'importance des défauts) nous amènera à évaluer le risque de rupture.

Pour chaque cavité, ouverte ou fermée, nous utiliserons les seuils « de risques acceptables » déterminés par les scientifiques comme référence afin de nous aider à la décision. Il s'agit des 3 seuils suivants : celui de Mattheck et Al, celui de Wagener et enfin, celui de Smiley and Freadrich.

Ces données ne déterminent pas le seuil de rupture (valeur à partir de laquelle la rupture survient), mais la valeur de risque acceptable (valeur à partir de laquelle le risque de rupture est élevé).

L'ensemble des observations et mesures permet d'apprécier l'évolution de la tenue mécanique de chaque partie défectueuse de l'arbre.

5. DONNEES GENERALES

Synthèse

Appréciation globale, en prenant compte de l'ensemble des données :

- Solide, de bonne croissance : arbre ne présentant pas ou peu de défaut non significatif quant à son maintien.
- Solide, état physiologique moyen : arbre ne présentant pas ou peu de défaut mécanique, mais dont la physiologie est contrariée momentanément, sans aucune conséquence immédiate quant à son maintien.
- Solide état sanitaire moyen : arbre ne présentant pas ou peu de défaut mécanique, mais étant sujet à une pathologie extérieure, sans aucune conséquence immédiate quant à son maintien.
- Solide avec anomalie morphologique : arbre présentant des anomalies architecturales lors de son développement, sans conséquence immédiate quant à son maintien.
- Défaut mécanique réversible : Arbre présentant un ou plusieurs défauts mécaniques pouvant être corrigés par l'action de travaux et n'ayant aucune conséquence immédiate quant à son maintien.
- Arbre dangereux : Arbre présentant de forts défauts mécaniques, physiologiques ou sanitaires et qui ne peuvent être corrigés par l'action de travaux.
- Mort ou sans avenir : Arbre mort sur pied ou dont l'avenir proche est compromis.
- Défaut mécanique à quantifier : Arbre nécessitant un diagnostic approfondi non compris dans le marché.

6. PRECONISATIONS DE GESTION

6.1. Travaux

En fonction de l'état phytosanitaire de l'arbre, de sa tenue mécanique et de sa capacité de réaction, des préconisations de gestion sont énoncées en précisant les travaux éventuels.

6.2. Investigations complémentaires

Les « arbres à risques » (arbres présentant des défauts majeurs lors du diagnostic visuel) feront l'objet d'un diagnostic approfondi. Il consiste à vérifier la présence d'altération interne du bois à l'aide d'outils spécifiques, comme le marteau d'impulsion électronique, et de mesurer l'épaisseur de bois sain (paroi résiduelle de bois sain) en cas d'altération du bois. Nous utilisons pour cela un pénétromètre (Résistographe F 400).

Nous déterminons ainsi l'importance des cavités internes ou des pourritures.

Le sondage est représenté sur un graphe et permet de quantifier les altérations du tronc de l'arbre au niveau du sondage. Une fiche de sondage (fiche pénétromètre) est alors établie et jointe au rapport. Pour les altérations en hauteur inaccessibles le jour de l'étude, une visite en hauteur peut être préconisée afin d'évaluer l'étendue du défaut ou de l'altération repérée lors du diagnostic visuel.

7. AVERTISSEMENT ET LIMITE DE L'EXPERTISE

Il est important de rappeler qu'une expertise est une photographie à un instant donné et ne saurait être valable au-delà d'un certain délai. Les arbres sont susceptibles de subir des agressions imprévisibles venant changer la teneur du diagnostic actuel. Par ailleurs, l'arbre présente, en général, une inertie dans sa réponse à un stress ou une blessure. Les conséquences de ces agressions peuvent se manifester au bout de quelques mois, voire de plusieurs années.

La non-réalisation, la réalisation partielle ou différée des travaux préconisés par l'expert, le dégage de fait de toute responsabilité en cas de dommages à un tiers.

La non-présentation de preuves de bonne réalisation des travaux demandés par l'expert le dégage de toute responsabilité en cas de dommages à un tiers

L'expertise et ses conclusions sont fournies dans l'état actuel de son environnement. De fait, tous les travaux réalisés à proximité de l'arbre expertisé rendraient les conclusions de l'expertise caduques et doivent donner lieu à une actualisation de l'expertise.

Le mandant doit pouvoir fournir à l'expert tout document nécessaire pour faciliter son action et sa compréhension de ses constatations. Suite à l'expertise, l'expert décline toute responsabilité en cas de dommages résultant des conséquences d'une rétention d'information ou de l'oubli du maître d'ouvrage.

Il est préconisé, dans les espaces ouverts au public, que le gestionnaire réalise régulièrement des visites de contrôle, notamment après des orages ou les coups de vent hivernaux ou tout autre événement climatique violent.

La dangerosité des arbres est entendue dans le seul cas de conditions météorologiques normales. Dans le cas de tempête, tout arbre peut être dangereux pour son environnement proche (habitation, route, sentier de randonnée, etc.), notamment si l'arbre présente des problèmes sanitaires ou mécaniques.

Toute pathologie ou tout défaut qui ne serait pas révélé par un symptôme visible de l'extérieur et accessible ne peut, en toute logique être décelé hormis par un diagnostic approfondi (résistographe, tomographe et test de traction).

Les ruptures estivales ou bris subits (présent principalement sur Cèdre et Chêne) ne peuvent être présagés sur les arbres expertisés.

Les informations du présent diagnostic ont une durée de validité limitée. Le programme de suivi (contrôle technique des arbres) est primordial pour garantir la sécurité.

PARTIE 3. ANNEXES

ANNEXE N° 1 : GUIDE METHODOLOGIQUE POUR RETROUVER LES ARBRES

Le numéro des arbres nécessitant des travaux est noté sur le tronc.

Il est indispensable d'avoir un certain nombre de données sur le terrain afin de retrouver les arbres. Nous proposons ci-dessous un guide d'utilisation et des conseils permettant de retrouver les arbres sur le terrain.

1^{ère} ÉTAPE : Créer une base de données (fichier XLS) allégée permettant d'aller sur le terrain :

Sélectionner uniquement les informations les plus importantes (celles qui permettront de retrouver les arbres) :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| - Nom du site, | - État physiologique, |
| - N° de l'arbre | - Type d'intervention, |
| - Essence, | - Précision sur les travaux |
| - Diamètre, | |
| - Hauteur, | |
| - Défaut et altération, | |

Nom du site	N°arbre	Essence		Circ	H	Défaut et altération	Physi o	Trvx	Précision
Avenue du Capitaine Glaner	123	Platanus	acerifolia	162	15	Réitérations entre 5/15 cm de dia (stable)/Ouest légèrement dégradé avec résonnance anormale	C	EC	Test au résisto à 1 m
Rue Albert Camus	162	Gleditsia	triacanthos	177	9		R	Abatt	
Rue Emmy Noether	177	Quercus	cerris	195	8		S	S p	Arrosage régulier
Rue Emmy Noether	195	Quercus	cerris	215	6		C	S p	Réfection de la structure de protection

2ème ÉTAPE : Cartographie ;

Se munir de la cartographie des arbres à travaux.

3ème ÉTAPE : Préparer le matériel de terrain :

Prendre un mètre ruban forestier, cela permet de mesurer le diamètre des arbres et de retrouver les arbres de manière plus certaine.

ANNEXE N° 2 : LEXIQUE DES TRAVAUX PRECONISES

Les préconisations de taille et d'élagage n'ont pas valeur de diagnostic sanitaire ou mécanique.

Abattage : Opération qui consiste à éliminer un arbre en entier à partir du sol.

Desserrage tuteur : Desserrage du lien maintenant le tuteur et le jeune arbre.

Dessouchage : Enlever la souche après l'abattage d'un arbre. Il existe différents types d'essouchement soit rognage ou arrachage.

Entretien de plantation : (Voir précision dans le rapport).

Examen complémentaire : Des analyses approfondies doivent être réalisées pour établir le diagnostic final. Il peut s'agir de sondages au résistographe, tomographies, test de traction, excavation racinaire, visite en hauteur... etc. (voir précision dans le rapport et/ou la base de données).

Haubanage : Pose de hauban pour sécuriser le site et/ou prévenir une rupture de branche (voir précision dans le rapport et/ou la base de données).

Mulch : Désigne la mise en place d'un paillage organique au pied des arbres pour éviter la pousse d'adventices, fertiliser le sol, améliorer sa structure et limiter l'évaporation. Il est composé de végétaux comme le BRF (Bois Raméal Fragmenté), les tontes de gazon, la paille, les copeaux de bois, les feuilles mortes... etc. (voir précision dans le rapport et/ou la base de données).

Recepage : Taille des rejets au niveau du sol. Opération réalisée sur des végétaux basitones.

Réduction charpentière : Réduction de la longueur d'une branche (voir précision dans le rapport et/ou la base de données).

Réduction de volume : Réduction de l'envergure du houppier (voir précision dans le rapport et/ou la base de données).

Remontée de couronne : Correspond à une forme de taille de cohabitation consistant à supprimer les branches basses. Elle ne supprime en aucun cas plus de 1/3 du volume du houppier.

Reprise des branches cassées/chicots : Taille à l'aisselle des branches cassées ou chicots.

Retirer branche encrouée : Enlever les branches coincées et en suspend qui sont dans le houppier.

Soins particuliers : Travaux ne nécessitant en général pas l'intervention d'un grimpeur et pouvant souvent être réalisés en interne (voir précision dans le rapport et/ou la base de données).

Suppression de brin : Abattage d'un brin de cépée au pied de l'arbre (voir précision dans le rapport et/ou la base de données).

Suppression de charpentièr : Enlever la charpentièr en la taillant à son insertion (voir précision dans le rapport et/ou la base de données).

Suppression tuteur : Enlèvement du tuteur (Généralement après 3 ans de plantation suivant les dimensions de l'arbre).

Taille architecturée : L'objectif est ici d'entretenir la forme architecturée de l'arbre. (La taille en rideau est la forme la plus courante, mais il existe aussi les tailles en marquise, en tonnelle, en gobelet, palissée...). Elle se pratique à intervalles réguliers afin d'intervenir sur des sections de branches de petit diamètre tout en maintenant une forme compatible avec l'espace aérien disponible.

Cette taille peut être réalisée de deux façons :

- taille par prolongement ou tonte : réduction partielle des branches tous les ans et plus forte tous les 5 ans (recalibrage : coupe en arrière sur le vieux bois).
- taille sur tête de chat : réduction complète des branches toujours sur les mêmes points d'insertion, les têtes de chats. Ne pas excéder une périodicité de 3 ans.

Taille de bois mort : Suppression du bois mort.

Taille de cohabitation : L'objectif est ici d'ajuster la forme de l'arbre aux contraintes aériennes (façades, réseaux, gabarit routier). Elle ne se pratique que lorsqu'on est contraint de limiter de manière permanente une partie du volume de l'arbre en raison d'une contrainte environnementale. Elle est faite à intervalle régulier pour éviter la section de branches de gros diamètre (par exemple tous les 3 ans, tous les 5 ans).

Taille de formation : L'objectif est de former la charpente des jeunes arbres afin qu'ils puissent présenter, à l'âge adulte, les caractéristiques propres au port désiré. Elle comprend une remontée progressive de la couronne, une sélection des principales charpentières, un entretien de la flèche.

Taille des réitérations : Coupe des réitérations à leur insertion suite à une taille drastique (voir précision dans le rapport et/ou la base de données, car la hauteur de coupe est parfois modifiée).

Taille de sélection des rejets : Sélection des rejets d'avenir au pied de l'arbre ou dans la couronne.

Taille de suppression des branches en friction : Suppression des branches en friction formant des plaies.

Fait à Verrières-le-Buisson,

Le 11 avril 2023

L'Expert Forestier,

Expert judiciaire (Cour d'Appel de Paris),

M. Bruno MAYEUX

